

## 1 / Informations relatives à l'activité de conseil en investissements financiers

---

- Mode de facturation et rémunération :

En rémunération de son activité, Intuitæ perçoit une rémunération semestrielle constituée d'une commission d'un montant hors taxes de 0,208 % (soit une commission annuelle toutes taxes comprises de 0,50 %), calculée comme suit :

- concernant la première commission celle-ci sera calculée sur la base du montant total des actifs du client évalué au jour de la signature du contrat / ou au jour de la prise d'effet du contrat ;
- concernant les commissions semestrielles suivantes celles-ci seront calculées en fonction du montant total des actifs du client évalué au dernier jour du dernier semestre facturé, étant précisé qu'un semestre s'étend d'une période de six mois qui commence à courir à la date de prise d'effet du contrat et ne coïncide donc pas forcément avec un semestre civil.

Intuitæ établit à chaque semestre une situation détaillée de tous les comptes bancaires, contrats de capitalisation et tout autre mode de détention des actifs du Client. Cette situation détaillée servira de base de calcul à la commission.

La commission minimum facturée sera de quarante mille euros (40 000 €) hors taxes par semestre, soit quatre-vingt-seize mille euros (96 000 €) toutes taxes comprises par an.

Les commissions seront réglées à intuitæ à réception de sa facture.

Une rémunération au taux horaire peut également être mise en place pour des missions spécifiques ou complémentaires. Les taux horaires sont les suivants :

- Associé / Leader 1 : 450 € / h
- Collaborateur / Leader 2 : 250 € / h
- Assistante : 90 € / h



- Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 – <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- Autorité de tutelle : <http://amf-france.org/>

## 2 / Informations relatives à l'activité d'IOBSP

---

- Mode de facturation et rémunération : cf : Informations relatives à notre activité de conseil en investissements financiers
- Médiateur : [www.anm-conso.com/anacofi-iobsp](http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp) ou par courrier: Médiation de la consommation – ANM Conso – 62 rue Tiquetonne – 75002 Paris
- Autorité de tutelle : <https://acpr.banque-france.fr/>

## 3 / Informations relatives à l'activité de courtage d'assurance

---

- Mode de facturation et rémunération : cf : Informations relatives à notre activité de conseil en investissements financiers
- Médiateur : Le médiateur de l'assurance, La Médiation de l'Assurance TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09 – <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Autorité de tutelle : <https://acpr.banque-france.fr/>

## 4 / Informations relatives à l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce

---

- Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans managements et détention de fonds
- Carte T n° T 13690 délivrée par la Préfecture de Police
- Médiateur : [www.anm-conso.com/anacofi-immo](http://www.anm-conso.com/anacofi-immo) ou par courrier: Médiation de la consommation – ANM Conso – 62 rue Tiquetonne – 75002